



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revenus fonciers

Question écrite n° 75931

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le régime de déductibilité fiscale applicable aux montants des travaux de réhabilitation réalisés par les particuliers dans leurs logements. Dans le cadre de la déclaration de revenus établie au titre de l'année 2001, certains contribuables se sont vu refuser par l'administration fiscale une déduction pour des travaux réalisés en juin 2001 au motif que seuls les travaux de remplacement d'huissieries en bois par des matériaux en PVC réalisés entre le 31 octobre 2001 et le 31 décembre 2001 pouvaient donner lieu à déduction. Il lui demande dès lors de bien vouloir l'éclairer sur les raisons qui ont motivé ce refus.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75931

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2454